

Essaouira (Maroc)

No 753rev

Identification

<i>Bien proposé</i>	Médina d'Essaouira (ancienne Mogador)
<i>Lieu</i>	Province d'Essaouira, région de Tensift
<i>État Partie</i>	Royaume du Maroc
<i>Date</i>	7 septembre 1995 ; texte révisé 21 juillet 2000

Justification émanant de l'État Partie

Essaouira a joué, depuis sa fondation au XVIII^e siècle et jusqu'au début du XX^e siècle, un rôle fondamental en tant que port international d'échanges commerciaux entre le Maroc et le reste du monde. Plusieurs Consulats ainsi que des négociants de différents pays s'y sont établis.

Essaouira est un exemple majeur de construction inspiré de l'architecture européenne. C'est une ville unique de par sa conception : sa réalisation a été faite selon un plan préétabli (plan Cornut). La médina d'Essaouira fut, dès son origine un haut lieu de rencontre pacifique entre le modèle architectural et urbanistique européen et celui propre au Maroc. Une symbiose s'est établie ainsi entre les techniques de construction du Maroc et d'ailleurs ce qui a donné naissance à des chef-d'œuvre architecturaux uniques (Sqalas du port et de la médina, bastion de Bab Marrakech, porte de la marine, mosquées, synagogues, églises, ...).

Critères ii et iv

Catégorie de bien

En termes de catégorie de biens, telles qu'elles sont définies à l'article premier de la Convention du Patrimoine mondial de 1972, la ville d'Essaouira est un *ensemble*.

Histoire et description

Histoire

Des fouilles archéologiques ont révélé que le site d'Essaouira était initialement un comptoir phénicien. Vinrent ensuite les Crétois, les Grecs et les Romains. Mogador, son ancien nom, provient du mot phénicien Migdol qui signifie "petite forteresse". En 1506, la ville devait devenir le siège d'une forteresse portugaise mais fut abandonnée peu de temps après.

La ville actuelle date de 1765, année au cours de laquelle le Sultan alaouite Sidi Mohamed ben Abdallah décide de construire un port destiné à offrir au Maroc une ouverture sur le monde extérieur tout en permettant de développer des relations commerciales avec l'Europe. Il sollicite alors le concours de Théodore Cornut, ingénieur spécialiste des fortifications militaires d'Avignon qui fut fortement influencé par les fortifications de Vauban à Saint-Malo. Il démantèle partiellement la forteresse portugaise afin de construire la Sqala, esplanade dotée d'une rangée de canons. Il organise la ville en damier, avec des forts inspirés de ceux du Roussillon, dans la tradition européenne. La ville entière est alors entourée d'une muraille de style Vauban.

Pendant le règne de Sidi Mohamed ben Abdallah, Mogador joue un rôle commercial et fiscal non négligeable. Afin de contrôler le commerce maritime, le Sultan ferme la côte sud aux marchands européens, obligeant ainsi les consulats européens de Safi, Agadir et Rabat à s'installer à Mogador, lieu de concentration de toutes les activités marchandes du sud du pays. Le nouveau port devient l'un des principaux ports du pays et, pour être le lieu de destination des caravanes apportant d'Afrique noire toute une variété de chargements (notamment des esclaves), il est baptisé "port de Tombouctou".

La ville est alors répartie en trois quartiers distincts. La *Kasbah* comprend le vieux quartier administratif. La *Médina* est construite entre le XVIII^e siècle et le début du XX^e siècle. Elle est traversée par deux axes principaux, l'un reliant Bab Doukkala au port et l'autre partant de Bab Marrakech pour rejoindre la mer. À leur intersection, ou Souk Jdid, sont alors installés quatre marchés respectivement consacrés au poisson, aux épices, aux céréales et à l'alimentation générale. Chaque district porte le nom des tribus impliquées dans l'édification de la ville.

Le *Mellah*, quartier juif, joua un rôle important dans l'histoire de la ville car le Sultan utilisa la communauté juive pour établir des relations avec l'Europe et organiser des activités commerciales. Les Juifs furent honorés du titre de Toujjar Es-Sultan (Marchands royaux), ce qui leur conféra des privilèges économiques et politiques considérables.

Description

Les principales caractéristiques de la ville sont les suivantes :

- Les remparts dont la majeure partie de la section nord est toujours présente.
- Les portes de la ville et plus particulièrement la porte ornementale de la Marine (1170-1171).
- Les bastions et les forts (*borjs*), en particulier la Sqala du Port, la Sqala de la Médina et le bastion de Bab Marrakech.
- La Kasbah qui fut à l'origine le siège du pouvoir et de la garnison militaire et qui fait à présent partie intégrante de la ville.
- Le Mellah (quartier juif) qui a conservé nombre de ses spécificités d'origine.
- La prison, située sur une île au large du littoral (à présent le refuge d'oiseaux rares tels que des faucons).
- Les nombreuses mosquées de style caractéristique.
- Les synagogues (en particulier la synagogue de Simon Attias), garantes du dynamisme des habitants juifs.
- L'église portugaise de la fin du XVIII^e siècle.
- Dar-Sultan (ancien palais royal).
- Les demeures privées au charme particulier.

Le port d'Essaouira est accessible par un étroit chenal protégé. Il est bordé de grandes étendues de dunes de sable au-delà desquelles se trouvent les forêts d'*argan* (*Argania spinosa*), uniques au Maroc.

Il n'existe à l'heure actuelle aucune étude ou inventaire précis des édifices des trois quartiers (avec descriptions, plans, etc.) mais ce point est essentiel pour les futurs projets de restauration et de conservation.

Gestion et protection

Statut juridique

À Essaouira, les seuls monuments protégés par des lois et des réglementations, la plus récente étant le décret royal N° 22/80 qui impose le contrôle de toute action de démolition, modification, extension et reconstruction des édifices répertoriés, sont les fortifications légalement protégées depuis 1924 en tant qu'ensemble de monuments historiques.

La première législation de planification urbaine entra en vigueur en 1954. Conformément au décret royal N° 12/90, le développement fondé sur les plans de ville individuels fait l'objet d'un contrôle strict.

Gestion

La propriété des éléments constituant la ville historique d'Essaouira est répartie entre l'État, la municipalité, les Habous, l'Alliance Israélite, des coopératives et des particuliers.

Le plan d'urbanisme N° 4001 de 1988 prévoit autour de la ville historique une zone où la construction est interdite. Conscientes des menaces qui pèsent sur le patrimoine culturel d'Essaouira, les autorités provinciales et municipales ont entrepris depuis 1996 plusieurs études dont quelques unes ont bénéficié de l'aide d'organismes internationaux (UNESCO, UNICEF, GTZ, CNUEH/Habitat, etc.).

Deux mesures de protection et de gestion significatives sont entées dans les dernières phases d'application. Il s'agit du schéma directeur d'aménagement urbain de la ville d'Essaouira et du plan de sauvegarde de la médina d'Essaouira, tous deux préparés par le ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Environnement, de l'Urbanisme et de l'Habitat. Ils répondent tout à fait aux exigences du Comité concernant les plans de gestion (*Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial*, paragraphe 39.b.2).

Conservation et Authenticité

Historique de la conservation

Jusqu'à récemment, la politique de conservation à Essaouira semble avoir été timide, voire inexistante.

Authenticité

L'authenticité de l'ensemble est élevée : le tracé des rues original ainsi que les murailles sont quasiment intacts. Toutefois, une certaine part d'authenticité a été perdue suite aux travaux de réparation et de reconstruction impliquant des matériaux modernes (en particulier le béton).

Évaluation

Action de l'ICOMOS

L'ICOMOS a sollicité l'avis de son Comité Scientifique International sur les Villes et Villages Historiques sur l'importance culturelle du site. Une mission d'expertise de l'ICOMOS s'est rendue à Essaouira en février 1996. Une deuxième mission de l'ICOMOS a visité la ville en avril 1997 et une troisième en mai 2001.

Caractéristiques

Essaouira constitue un excellent exemple de l'adaptation des principes de conception urbaine et de fortification de l'Europe du XVIII^e siècle au monde musulman.

Observations de l'ICOMOS

Au moment de la première évaluation du bien en 1996, l'ICOMOS était soucieux du fait qu'il n'existait aucun programme de restauration et de préservation de cette ville, et en particulier de ses fortifications, ni de programme d'étude et d'inventaire des édifices et monuments existants. Il était également convaincu que la ville ne possédait pas la " valeur universelle exceptionnelle " nécessaire à l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial.

En conséquence, l'ICOMOS avait recommandé au Bureau du Comité du Patrimoine mondial, à l'occasion de sa vingtième session à Paris en juin 1996, que ce bien ne soit pas inscrit sur la Liste du Patrimoine mondial. Toutefois, le Bureau avait décidé de différer l'examen de cette proposition d'inscription jusqu'à sa vingt-et-unième session, afin de permettre aux autorités marocaines de présenter des éléments d'information complémentaires sur le site. L'ICOMOS ayant reçu ces informations complémentaires, une deuxième mission fut entreprise en avril 1997.

Bien que la mission de 1997 a confirmé les réserves de l'ICOMOS, exprimées ci-dessus, concernant la conservation et le gestion d'Essaouira, elle a divergé sur l'opinion que le bien ne possédait pas de " valeur universelle exceptionnelle ". Elle a souligné le fait que les fortifications sont d'une qualité exceptionnelle mais aussi que le tissu urbain tout comme le mode de vie traditionnel ont survécu intacts.

À la 21^{ème} session du Bureau à Paris en juin 1997, l'examen de cette proposition d'inscription avait été différé, pour permettre à l'État partie de formuler et de mettre en œuvre un plan de gestion.

L'ICOMOS a reçu une proposition d'inscription révisée en juillet 2000 et une troisième mission d'expertise a visité Essaouira. Le rapport de cette mission s'est révélé favorable : une protection législative appropriée est désormais en vigueur et un plan de gestion de conservation est en cours de mise en œuvre.

Déclaration de valeur

Essaouira est un exemple exceptionnel d'une ville fortifiée de la fin du XVIII^e siècle, construite selon les principes de l'architecture militaire européenne de l'époque dans un contexte nord-africain. Elle a été un port de commerce international majeur depuis sa fondation, reliant le Maroc et l'arrière-pays saharien à l'Europe et au reste du monde.

Recommandation de l'ICOMOS

Que ce bien soit inscrit sur la Liste du patrimoine mondial sur la base des *critères ii et iv* :

Critère ii Essaouira est un exemple remarquable et bien préservé de ville portuaire fortifiée européenne de la fin du XVIII^e siècle transposée dans un contexte nord-africain.

Critère iv Avec l'ouverture du Maroc sur le reste du monde à la fin du XVII^e siècle, Essaouira a été conçue par un architecte français profondément influencé par le travail de Vauban à Saint-Malo. Elle a très largement conservé son aspect européen.

Recommandation du Bureau

Que la Médina d'Essaouira soit inscrite sur la Liste du patrimoine mondial sur la base des *critères ii et iv*.

ICOMOS, septembre 2001